



**Cercle Aéronautique du Ministère de l'Intérieur**  
Aérodrome de Chavenay Villepreux  
78450 - CHAVENAY

Chavenay, le 17 août 2017

## **APPEL A CANDIDATURE POUR LE** **RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Cher adhérent,

Comme vous en avez déjà été informé par le dernier CAMICAUSE, la prochaine Assemblée Générale du CAMI se tiendra le

**samedi 16 septembre 2017 à 16 heures 30**

dans les locaux du club.

Conformément à nos statuts, le Conseil d'Administration du club sera renouvelé dans sa totalité lors de cette Assemblée Générale.

### **« ARTICLE 9 : FONCTIONNEMENT – CONSEIL D'ADMINISTRATION**

*L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 7(sept) membres actifs au moins et 9 (neuf) au plus, membres actifs depuis 1 an minimum.*

*Ne peuvent être élues au Conseil d'Administration que les personnes de nationalité française jouissant de leurs droits civiques ou les personnes majeures de dix-huit ans révolus de nationalité étrangère à condition qu'elles n'aient pas été condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales.*

*Le Conseil d'Administration est élu au scrutin secret par l'Assemblée Générale et il est renouvelable dans sa totalité tous les 2 ans.*

*Une personne physique représentant une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration.*

*Les membres sortants du Conseil d'Administration sont rééligibles.*

*Le Conseil d'Administration a la faculté de pourvoir, en cas de vacance, au remplacement des membres ayant cessé leur activité, mais dans ce cas, la nomination sera provisoire et sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale. »*

Ainsi, tous les adhérents en accord avec l'article 9 de nos statuts, à jour de cotisation et du paiement de leurs heures de vols au **dimanche 27 août 2017**, peuvent se porter candidat à un poste d'Administrateur.

**Cercle Aéronautique du Ministère de l'Intérieur**  
Aérodrome de Chavenay Villepreux  
78450 - CHAVENAY

Les élections se déroulent au scrutin uninominal, à 2 tours si le nombre minimum d'Administrateurs (7) n'est pas atteint après le 1<sup>er</sup> tour.

Pour être élu au premier tour, un candidat devra recueillir la **majorité absolue** des suffrages exprimés. Si moins de 7 Administrateurs sont élus au premier tour, il sera alors procédé à un second tour où la **majorité relative** sera requise pour être élu.

Il vous est possible de proposer aux votants une liste de candidats avec qui vous partagez un projet commun, sachant que le scrutin restera individuel.

Pour permettre aux adhérents de voter en connaissance de cause, nous vous demandons de joindre à votre candidature (individuellement ou pour une liste de candidats) une « profession de foi » (environ 200 mots) si possible au format électronique (Word, bloc-notes ou Wordpad ...).

L'objectif de la « profession de foi » est de vous présenter et d'expliquer votre implication et les actions que vous souhaitez entreprendre en tant qu'Administrateur.

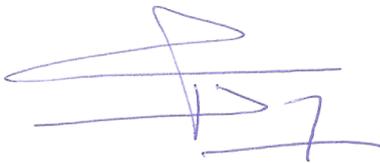
Une photo au format électronique (jpeg, bmp, png ...) sera un plus pour permettre aux adhérents de mieux vous identifier.

Les candidatures peuvent être :

- envoyées par mail au Président ([pierre.benat@gmail.fr](mailto:pierre.benat@gmail.fr)) avec une demande d'accusé de réception
- ou envoyées par lettre R.A.R. au club, le cachet de la poste faisant foi.

La date limite de réception des candidatures est fixée au **dimanche 27 août 2017 minuit.**

Très cordialement,



Pierre BENAT  
Président du CAMI